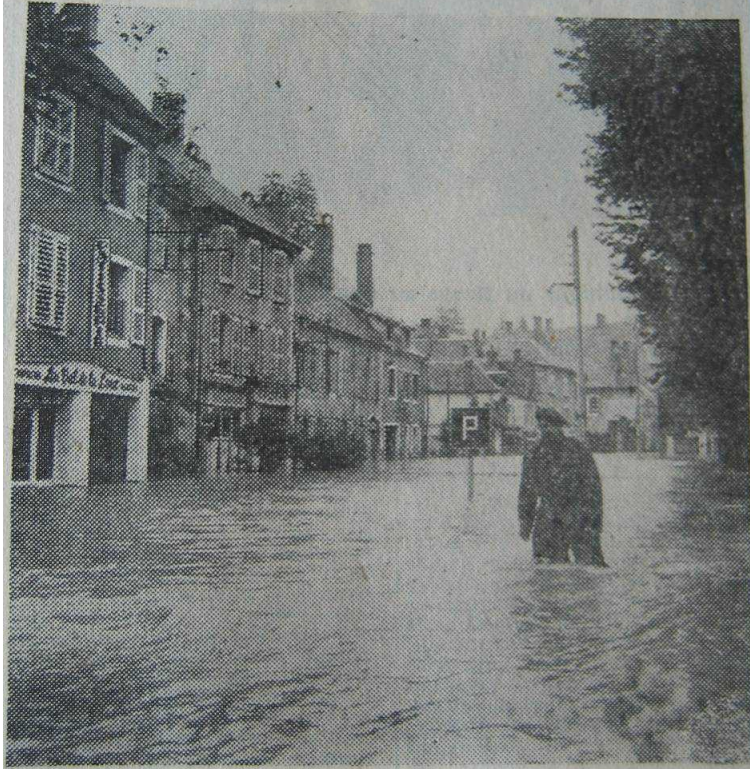
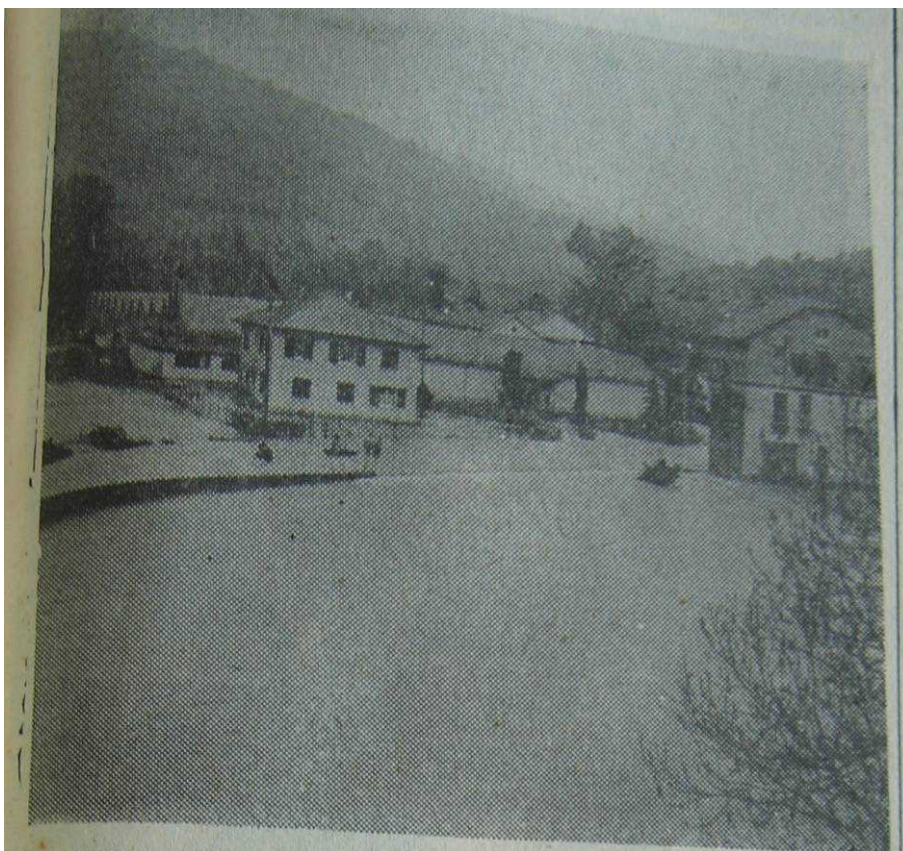
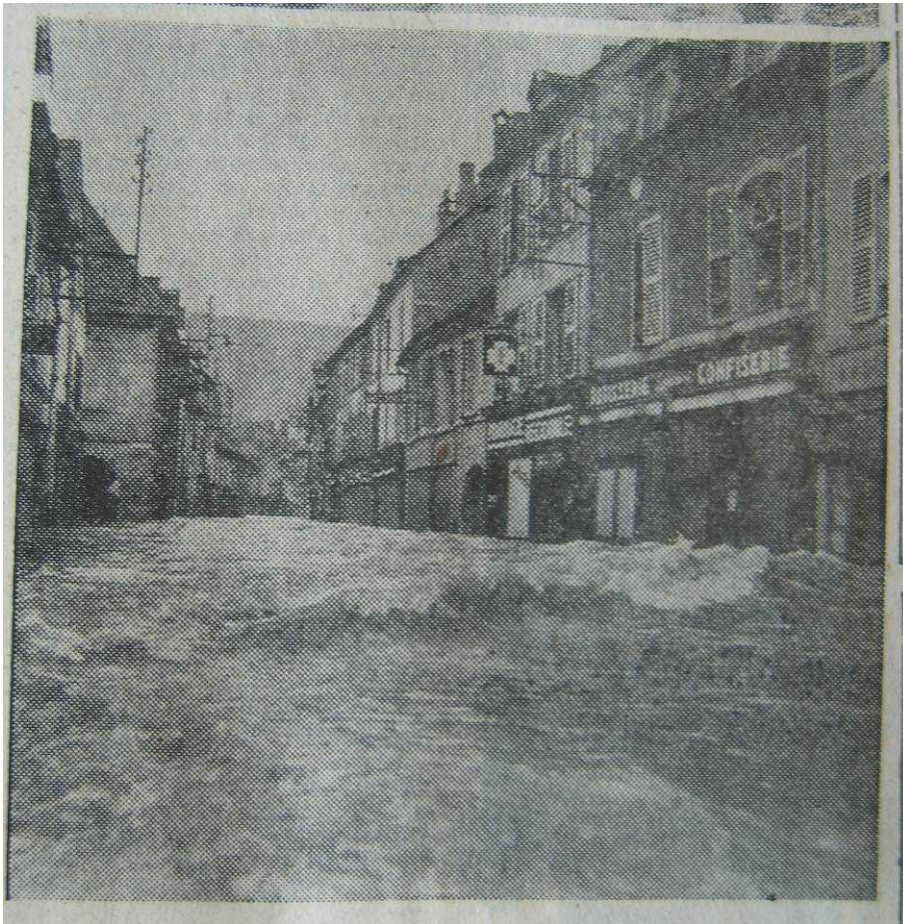


La République
10 au 19 juin 1953
(Archives départementales du Doubs)

La crue de la Loue à Ornans



Ornans. Les rues sont transformées en torrents



Les bâtiments des Tricotages Mécaniques submergés par l'eau



Ornans. Une petite famille isolée par la crue de la Loue

ORNANS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le 12 juin dernier, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Marcel Triboulé, maire.

Présents : MM. Triboulé, maire Jougnot et Tisserand, adjoints ; Loriot, Etevenon, Cuenot M., Cuenot L., Simon, Truche, Benoit, Deray, Morel, Lustre, Courbet, Lièvreumont, Boillon, Chirac, Mme Humblot.

Absents : MM. Rigolier, Gaudillère, Bruchon.

M. Gaudy, conseiller général, assiste à la séance.

A l'issue de la réunion, la délibération suivante a été adressée à M. le Préfet :

Le Maire rappelle à l'assemblée l'objet de cette réunion extraordinaire : mesures à envisager afin de venir en aide aux sinistrés des inondations du 10 juin.

Ces inondations ont été une véritable catastrophe, absolument imprévisible. La plupart des habitants menacés par la crue de la Loue avaient en effet pris les précautions d'usage, se fiant en général à la cote d'étiage atteinte le 12 novembre 1950, laquelle était déjà supérieure à celle des inondations de 1910. Hélas ! toutes ces précautions ont été pour le plus grand nombre sans effet, la cote atteinte ayant dépassé de 60 centimètres celle du 12 novembre 1950.

Les dégâts sont considérables et peuvent être chiffrés approximativement à quinze millions de francs pour l'ensemble des sinistrés.

Après échange de vues, le Conseil :

1) Décide l'ouverture d'un crédit de 500.000 francs destiné à ve-

nir en aide aux sinistrés qui en ont un besoin urgent. Ce crédit sera inscrit au budget additionnel 1953.

2) Désigne une commission qui sera chargée de vérifier les dommages subis par les sinistrés et de répartir les secours en argent ou en nature qui pourraient être attribués.

Sont désignés : MM. Vacelet, Jougnot, Party, Truche, Loriot, Courbet, Etevenon, Mme Humblot.

3) Demande à M. le Préfet de vouloir bien intervenir de façon pressante :

— Auprès du Conseil général et du Gouvernement afin d'obtenir une subvention aussi importante que possible en vue d'aider les sinistrés.

— Auprès de l'administration de Contributions directes en vue d'obtenir des dégrèvements d'impôts en faveur des sinistrés.

Le Conseil demande également à M. le Préfet de vouloir bien être son interprète auprès du Conseil général en vue de faire obtenir à la ville une subvention pour la réparation des nombreux chemins vicinaux et ruraux qui ont subi des dégâts importants par suite du travail de l'eau.

En conclusion, le Conseil compte sur la bienveillance et l'autorité de M. le Préfet pour qu'il agisse au mieux des intérêts des Ornanais particulièrement éprouvés par ce sinistre sans précédent dans les annales de la ville.

Avant de lever la séance, le Maire remercie M. Gaudy, conseiller général, des renseignements et conseils donnés à l'assemblée et de la promesse de son appui auprès des autorités compétentes.

No
 ces
 mo
 mer
 gad
 sur
 cou
 la
 en
 de
 lit
 pe
 lie
 de
 tr
 co
 go
 d
 le
 P
 A